



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Finances

Réponse de Monsieur le ministre des Finances, Gilles Roth, à la question parlementaire n°2985 du 3 octobre 2025 de l'honorable député Laurent Mosar au sujet de la fermeture de comptes de jeux en ligne liés à des néobanques étrangères

- **Monsieur le Ministre est-il au courant des pratiques décrites ci-dessus ?**
- **Monsieur le Ministre partage-t-il le constat qu'il s'agit d'une pratique discriminatoire interdite par la réglementation européenne ?**
- **Le cas échéant, comment Monsieur le Ministre entend-il réagir pour remédier à cette situation?**

Le ministre n'a pas de connaissance des cas spécifiques évoqués par l'honorable député.

De manière générale, la réglementation européenne relative aux services de paiement interdit toute discrimination fondée sur le pays de domiciliation d'un compte de paiement situé dans l'Union européenne (« discrimination à l'IBAN »).

La discrimination à l'IBAN fait l'objet d'un suivi attentif tant de la part des institutions européennes ([Discrimination à l'IBAN - Finance - Commission européenne](#)) que des autorités luxembourgeoises.

Les clients s'estimant victimes d'une discrimination à l'IBAN ont la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission de surveillance du secteur financier.

- **Quelles actions Monsieur le Ministre entend-il prendre pour promouvoir davantage le développement de néobanques à Luxembourg ?**

Le Luxembourg avec sa place financière internationale est bien positionné dans le domaine des technologies financières, avec plus de 250 entreprises dites Fintech.

En ce qui concerne les néobanques, il s'agit d'acteurs financiers ou intermédiaires – souvent adossés à des groupes bancaires, qui offrent des services bancaires en ligne ou accessibles exclusivement via des applications mobiles. A cet égard, il y a lieu de noter que le Luxembourg compte actuellement une trentaine d'établissements de paiement et d'établissements de monnaie électronique, sans compter les établissements de crédit traditionnels qui offrent d'ores et déjà à leurs clients des services de banque en ligne voire de banque mobile.

Le gouvernement continuera à s'engager activement pour positionner notre pays de manière renforcée dans le domaine des technologies financières.

Luxembourg, le 29 octobre 2025
Le Ministre des Finances
(s.) Gilles Roth